



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le vendredi 6 octobre 2017 de 11 h 35 à 11 h 40.

SONT PRÉSENTS : M. Clifford Moar, chef
M. Stacy Bossum, conseiller
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
M. Stéphane Germain, conseiller
M^{me} Élisabeth Launière, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller
M. Steve Morel, directeur général
M. Sylvain Nepton, greffier intérim

SONT ABSENTS : M^{me} Josée Buckell, greffière

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Bureau du greffe
 - 3.1 Représentations et sollicitations
4. Économie, emploi et partenariats stratégiques
 - 4.1 Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh – Lettre de confort
5. Levée de la réunion

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le Chef Moar assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyé de M. Stéphane Germain
Adopté à l'unanimité

3. BUREAU DU GREFFE

3.1 REPRÉSENTATIONS ET SOLLICITATIONS

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

RÉSOLUTION N° 6876

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie gouvernementale, considère fondamental son implication au sein des institutions politiques autochtones particulièrement l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL);

CONSIDÉRANT que l'APNQL a pour mission :

- L'affirmation et le respect de nos droits;
- La reconnaissance des gouvernements des Premières Nations;
- Une plus grande autonomie financière pour les gouvernements des Premières Nations;
- Le développement et la formation de notre administration publique;
- De coordonner le mécanisme de prise de position des Premières Nations;
- De représenter les positions et les intérêts devant diverses tribunes;
- De définir les stratégies d'action pour faire avancer les positions communes;
- La reconnaissance de nos cultures et de nos langues.

CONSIDÉRANT que l'APNQL organise à Montréal une Assemblée des chefs les 30 et 31 octobre 2017 et une rencontre sur le développement économique les 1^{er} et 2 novembre 2017;

RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT que l'APNQL assume les frais d'hébergement, de repas et de déplacement admissibles.

IL EST RÉSOLU de déléguer le conseiller, Patrick Courtois, pour représenter Pekuakamiulnuatsh Takuhikan lors de l'Assemblée des chefs de l'APNQL les 30 et 31 octobre 2017, et lors de la rencontre sur le développement économique de l'APNQL les 1^e et 2 novembre 2017.

Proposée par M. Stéphane Germain
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

4. ÉCONOMIE, EMPLOI ET PARTENARIATS STRATÉGIQUES

4.1 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE MASHTEUATSH – LETTRE DE CONFORT

Note: M. Jonathan Germain se retire de la réunion pour ce point puisqu'il se considère en conflit d'intérêts étant membre du Conseil d'administration de la Caisse populaire du Pekuakami.

RÉSOLUTION N° 6877

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie gouvernementale, entend assurer une gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite compter sur un site qui permet la transmission culturelle pour les générations présentes et futures;

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh (SHAM) a été créée dans le but de sauvegarder et de transmettre le patrimoine ilnu, et ce, de manière à poursuivre son mandat relié à la diffusion de cet héritage;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta reconnaît que le Musée constitue un pilier en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine

RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

culturel des Pekuakamiulnuatsh et que sa vocation contribue au mieux-être collectif de même que son positionnement local et régional joue un rôle important dans l'offre touristique;

CONSIDÉRANT que le Musée n'a pas subi de réparations majeures depuis plusieurs années et que ce bâtiment date de plus de vingt ans;

CONSIDÉRANT que le Musée doit faire face à des travaux urgents et essentiels pour la sauvegarde de l'actif et que les travaux de remise en état du bâtiment devront permettre de prolonger sa durée de vie d'au moins vingt-cinq ans;

CONSIDÉRANT que la SHAM bénéficie d'une contribution financière de la part du Ministère de la Culture et des Communications, que cette aide financière est sous la forme d'une subvention en service de dette et doit respecter certaines exigences de la part des institutions financières;

CONSIDÉRANT que l'une des exigences de l'institution financière, la caisse Desjardins du Pekuakami, est une lettre de confort de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

CONSIDÉRANT que la présente lettre de confort ne doit pas être interprétée comme un cautionnement ou une garantie de Katakuhimatsheta quant au prêt.

IL EST RÉSOLU de procéder à la signature de la lettre de confort en faveur de la caisse Desjardins du Pekuakami, afin que la SHAM puisse contracter un prêt et obtenir sa contribution financière de la part du Ministère de la Culture et des Communications;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le Chef à signer la présente lettre de confort.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Stéphane Germain
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

5. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 11 h 40, proposée par M. Charles-Édouard Verreault, appuyée de M. Stéphane Germain et adoptée à l'unanimité.

Le greffier par intérim,



Sylvain Nepton